

Rapport du Comité permanent des comptes publics



Table des matières

1.0	Rôle du Comité des comptes publics	1
2.0	Nomination au Comité et composition	2
3.0	La relation du vérificateur général avec le Comité des comptes publics	3
4.0	Méthodes et activités du Comité des comptes publics	3
5.0	Tenue d'audiences publiques	5
6.0	Rapports du Comité des comptes publics	5
7.0	Conseil canadien des comités des comptes publics	6



1.0 Rôle du Comité des comptes publics

Dans le cadre du régime parlementaire de l'Ontario, le vérificateur général et le Comité permanent des comptes publics (le Comité) jouent un rôle symbiotique dans l'amélioration de la reddition de comptes et l'amélioration de l'administration publique.

Le Comité examine et évalue plusieurs questions, notamment l'économie et l'efficacité des activités du gouvernement et du secteur parapublic ainsi que l'efficacité des programmes gouvernementaux dans la réalisation de leurs objectifs, puis il fait rapport à l'Assemblée législative à ce sujet. Ce faisant, le Comité s'appuie sur ses observations, opinions et recommandations relatives aux rapports du vérificateur général. Ces rapports sont soumis au Comité dès qu'ils sont déposés.

Le Comité tient des audiences au cours de l'année pour traiter de questions soulevées dans les rapports du vérificateur général, après quoi il peut présenter à l'Assemblée législative ses observations et recommandations découlant des audiences sur ses propres rapports.

En conformité avec les articles 16 et 17 de la *Loi sur le vérificateur général*, le Comité peut aussi demander au vérificateur général d'examiner toute question relative aux comptes publics ou d'accomplir une mission spéciale en son nom.

2.0 Nomination au Comité et composition

Les membres du Comité peuvent être nommés par motion de l'Assemblée législative ou, à compter d'avril 2024, par le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. La composition des membres du Comité est généralement proportionnelle à la représentation des partis politiques à l'Assemblée législative. Le Comité est composé de députés provinciaux et, bien qu'il ne s'agisse pas d'une exigence, il est de coutume que ses membres ne soient pas des ministres. Tous les membres ont le droit de vote pour les motions du Comité, à l'exception du président qui ne peut voter qu'en cas d'égalité des voix.

Le Comité est habituellement établi pour la durée de la législature, c'est-à-dire à compter de l'ouverture de la première session suivant immédiatement des élections générales jusqu'à la dissolution de l'Assemblée législative.

Conformément aux règles de l'Assemblée législative, aussi appelées Règlement, le président du Comité est membre de l'opposition officielle et le vice-président est membre du parti au pouvoir.

En conformité avec le Règlement et à la suite des élections tenues en février 2025, tous les membres actuels du Comité ont été nommés le 29 avril 2025. Le président et la vice-présidente ont été élus le 5 mai 2025, lors de la première réunion du Comité au cours de la 44^e législature.

Les membres actuels du Comité sont :

- | | |
|---|--|
| » Tom Rakocvic , président,
Nouveau Parti démocratique | » George Darouze , Parti
progressiste-conservateur |
| » David Smith , premier vice-président,
Parti progressiste-conservateur | » Jess Dixon , Parti progressiste-conservateur |
| » Lee Fairclough , deuxième vice-
présidente, Parti libéral | » Mohamed Firin , Parti
progressiste-conservateur |
| » Jessica Bell , Nouveau Parti démocratique | » Bill Rosenberg , Parti
progressiste-conservateur |
| » Michelle Cooper , Parti
progressiste-conservateur | |



3.0 La relation du vérificateur général avec le Comité des comptes publics

Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le vérificateur général*, le vérificateur général peut être appelé à assister aux réunions du Comité pour l'aider à faire des examens et à tenir des audiences concernant les rapports du Bureau et les Comptes publics de l'Ontario. Le vérificateur général peut être accompagné de cadres supérieurs pour aider le Comité à s'acquitter efficacement de son mandat.

Nous travaillons en étroite collaboration avec le Comité, le greffier et le Service de recherches de l'Assemblée législative pour :

- » préparer des documents de référence pour le Comité;
- » donner des conseils concernant les témoins potentiels pour les audiences publiques;
- » fournir des séances d'information sur nos rapports;
- » participer à des séances de formation avec le Comité;
- » examiner l'ébauche initiale des rapports du Comité.

4.0 Méthodes et activités du Comité des comptes publics

Le Comité se réunit chaque semaine lorsque siège l'Assemblée législative. Les audiences sont ouvertes au public. Toutes les délibérations publiques du Comité sont consignées dans le *Journal des débats*, c'est-à-dire la transcription officielle des débats, discours et autres délibérations de l'Assemblée législative.

Toutes les autres réunions se déroulent habituellement à huis clos afin que le Comité établisse son ordre du jour et prépare ses rapports.

Tous les rapports du vérificateur général sont renvoyés en permanence au Comité, qui a donc accès à ceux-ci aux fins d'examen. Le Comité choisit des questions d'intérêt dans ces rapports et il tient des audiences à leur sujet. La **figure 1** décrit le processus d'examen du Comité.

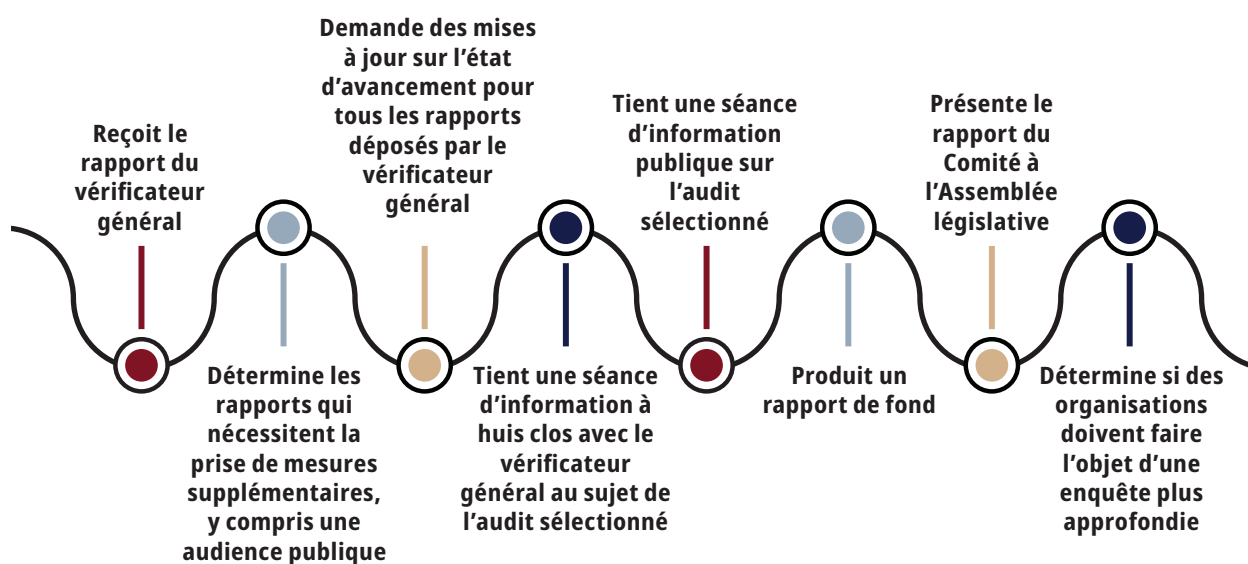
Normalement, chacun des partis politiques ayant le statut de parti officiel choisit chaque année de deux à six de nos rapports aux fins d'examen par le Comité.

Avant chaque audience, un chercheur du Service de recherches de l'Assemblée législative prépare un cahier d'information qui comprend un document résumant le rapport et une mise à jour sur l'état des mesures recommandées pour le ministère, l'organisme de la Couronne, la société contrôlée par la Couronne, l'organisme d'application délégué ou l'organisme du secteur parapublic faisant l'objet de l'audit ou de l'examen. Le vérificateur général présente également au Comité une séance d'information à huis clos.

Le Comité demande habituellement à des cadres supérieurs des entités auditées de comparaître à l'audience et de répondre à ses questions. Étant donné que nos rapports traitent de questions opérationnelles, administratives et financières (plutôt que stratégiques), on ne demande généralement pas aux ministres d'assister aux réunions.

Figure 1 : Processus d'examen du Comité des comptes publics

Préparé par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario



Une fois les audiences terminées, le Comité peut demander au recherchiste de préparer un rapport provisoire en tenant compte des commentaires des membres. Le Comité présente ses constatations et ses recommandations à l'Assemblée législative. Souvent, le Comité demande que les entités initialement auditées fournissent leurs réponses dans les 120 jours suivant le dépôt du rapport à l'Assemblée législative.

De plus, le greffier du Comité, conformément aux instructions données par ce dernier, demande aux entités auditées qui n'ont pas été retenues aux fins d'audience de présenter au Comité des mises à jour prises en réponse aux recommandations du vérificateur général.

5.0 Tenue d'audiences publiques

Le Comité a tenu deux audiences publiques entre le 1^{er} novembre 2024 et le 31 octobre 2025. Les rapports de notre Bureau abordés lors de ces audiences étaient les suivants :



- » **Mise en œuvre et surveillance de la Stratégie ontarienne relative aux opioïdes** (*Rapport annuel 2024*)
- » **Programme communautaire de santé mentale pour les enfants et les jeunes** (*Rapport spécial 2025*)

6.0 Rapports du Comité des comptes publics

Une fois déposés à l'Assemblée législative, tous les rapports du Comité sont accessibles au public par l'entremise du greffier du Comité ou en ligne à l'adresse **ola.org**.

En général, ces rapports du Comité comprennent des recommandations et demandent à la direction de l'entité auditée de communiquer ses réponses au greffier du Comité dans un délai prescrit.

Le 31 octobre 2025, le Comité avait déposé cinq rapports à l'Assemblée législative depuis notre dernier compte rendu de ses activités dans notre *Rapport annuel 2024* :

- » 20 octobre 2025 : **Autorité de réglementation des services financiers** : Réglementation des secteurs de l'assurance des voitures de tourisme, des caisses populaires et des régimes de retraite (*Rapport annuel 2022*)
- » 20 octobre 2025 : **Société des loteries et des jeux de l'Ontario** : Casinos, loteries et jeux en ligne (*Rapport annuel 2022*)
- » 20 octobre 2025 : **Examen de la publicité gouvernementale** (*Rapport annuel 2023*)
- » 20 octobre 2025 : **Programmes de soutien du tourisme** (*Rapport annuel 2023*)
- » 5 décembre 2024 : **Adaptation au changement climatique : Réduire les risques d'inondation en milieu urbain** (*Rapport annuel 2022*)

7.0 Conseil canadien des comités des comptes publics

Le Conseil canadien des comités des comptes publics (CCCCP) se compose de délégués des comités des comptes publics fédéral, provinciaux et territoriaux de l'ensemble du pays. Il tient une conférence annuelle conjointe avec le Conseil canadien des vérificateurs législatifs pour discuter de questions d'intérêt commun.

L'an prochain, la 46^e conférence annuelle aura lieu à Regina (Saskatchewan) du 7 au 9 septembre 2025. L'an prochain, la 47^e conférence annuelle aura lieu à Halifax (Nouvelle-Écosse).



© 2025, Imprimeur du Roi pour l'Ontario
ISBN 978-1-4868-9454-3 (PDF)

Une version électronique du rapport est accessible à l'adresse **www.auditor.on.ca**
This document is also available in English.

Photo en couverture : ©iStockphoto.com